

COMMUNE DE MONTAILLEUR

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 avril 2015

Date de convocation : 2 avril 2015

Date d'affichage : 13 avril 2015

Nombre de Conseillers : L'an deux mil quinze, et le dix avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette
En exercice : 15 commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le
Présents : 14 lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude SIBUET-BECQUET.
Absent excusé : 1 Secrétaire de séance : Françoise EIMER

A donné pouvoir : 0

Votants : 14

Présents : SIBUET-BECQUET JC. - REY E. - BERNARD Y. - DUBOURGEAT P. - HUGONNIER J. -
MURAT SALOMON L. - BOCHET A. - PATEFFOZ V. - GRILLET L. -
FEIGE J. - BOURNE A. - EIMER F. - BERGER JC. - DA SILVA GOMES J.

Absent excusé : NANTAS G.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 FEVRIER 2015

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 février 2015 est approuvé à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

BUDGET COMMUNAL - M14

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote après avoir fait procéder à l'élection d'un Président de séance. Sous la présidence de Elisabeth REY, 1ère Adjointe, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal M14, celui-ci traduisant les résultats de l'exercice 2014 suivants :

- Section de fonctionnement :

Recettes :	449 927,54 €
Dépenses :	386 043,43 €
Soit un excédent de	63 884,11 €
Pour un résultat de clôture de	164 075,83 €

- Section d'investissement

Recettes :	641 392,27 €
Dépenses :	212 256,16 €
Soit un excédent de	429 136,11 €
Pour un résultat de clôture de	585 448,69 €

Soit un excédent global de 749 524,52 €

- Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser s'élevant à 42 948,00 € (dépenses d'investissement) ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET DE L'EAU et de L'ASSAINISSEMENT - M49

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote après avoir fait procéder à l'élection d'un Président de séance. Sous la présidence de Elisabeth REY, 1ère Adjointe, le Conseil Municipal approuve par l'unanimité le compte administratif du budget de l'eau et de l'assainissement M49, celui-ci traduisant les résultats de l'exercice 2014 suivants :

- Section d'exploitation	
Recettes :	90 343,63 €
Dépenses :	73 756,44 €
Soit un excédent de	16 587,19 €
Pour un résultat de clôture de	100 147,22 €
- Section d'investissement	
Recettes :	136 188,56 €
Dépenses :	37 964,63 €
Soit un excédent de	98 223,93 €
Pour un résultat de clôture de	223 424,02 €

Soit un excédent global de 323 571,24 €

- Constate, les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser s'élevant à 315 000,00 € (dépenses d'investissement) et 43 573,00 € (recettes d'investissement) ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2014 – BUDGET COMMUNAL M14 ET BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT M49

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif et l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et avoir délibéré sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 du budget communal et du Budget de l'Eau et de l'Assainissement ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion de l'exercice 2014 et déclare que les Comptes de Gestion M14 et M49 dressés pour l'exercice 2014 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent aucune observation.

AFFECTATION DES RESULTATS M14

Le compte administratif du budget communal M14 pour l'exercice 2014 fait apparaître un résultat de clôture de fonctionnement de 164 075,83 € et un résultat de clôture d'investissement de 585 448,69 €.

M. le Maire propose d'affecter 164 075,83 € de l'excédent de fonctionnement à la section de fonctionnement et l'excédent d'investissement en investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces affectations.

AFFECTATION DES RESULTATS M49

Le compte administratif du budget de l'eau et de l'assainissement M49 de l'exercice 2014 fait apparaître un excédent d'exploitation de 100 147,22 € et un excédent d'investissement de 223 424,02 €.

M. le Maire propose d'affecter 50 147,22 € de l'excédent d'exploitation à la section d'exploitation et 50 000,00 € de la section d'exploitation en investissement et l'excédent d'investissement en investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces affectations.

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES 2015

Après étude sur les différents taux d'imposition, M. le Maire propose le maintien des taux 2014. Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, maintient les taux suivants pour l'année 2015 :

- Taxe d'Habitation : 9,70 %
- Taxe Foncier bâti :18,10 %
- Taxe Foncier non bâti : 85,20 %

BUDGETS PRIMITIFS 2015

BUDGET COMMUNAL - M14

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2015 qui s'équilibre en recettes et dépenses :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	593 263 €	593 263 €
Investissement	715 841 €	715 841 €

Après présentation et discussion, M. le Maire soumet le budget au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le Budget Primitif M14 2015.

BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT- M49

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2015 qui s'équilibre en recettes et dépenses :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	129 409 €	129 409 €
Investissement	402 131 €	402 131 €

Après présentation et discussion, M. le Maire soumet le budget au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le Budget Primitif M49 2015.

POINT SUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

M. le Maire fait le point sur les travaux d'assainissement. Les travaux de réfection de la canalisation de Montailloset sont terminés. Cependant, il y a toujours d'importantes arrivées d'eau dans la station d'épuration du Chef-Lieu. Ces eaux peuvent provenir de différentes sources : regards de voirie non étanches, eaux pluviales de particuliers se rejetant dans le réseau d'assainissement, drainage d'eaux souterraines ...Des recherches sont en cours.

Les travaux du Chef-Lieu sont également achevés à ce jour.

Départ de Jérôme FEIGE

Présents : 13 - Votants : 13

ACQUISITION DE TERRAIN

Ce point est reporté à un prochain conseil.

RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER

M. le Maire expose que compte tenu des congés d'été et de la surcharge de travail du service technique pendant la période de congés, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour une durée d'un mois afin de faire face aux multiples tâches d'entretien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe pour le mois de juillet 2015,
- charge le Maire de recruter l'agent,
- autorise le Maire à signer le contrat à durée déterminée pour une période totale de un mois, du 1^{er} juillet 2015 au 31 juillet 2015,
- décide de rémunérer l'adjoint technique 2^{ème} classe au premier échelon du grade de la grille de rémunération de la fonction publique territoriale.

AVENANT ET SUBVENTION AU COMITE D'ŒUVRES SOCIALES INTERCOMMUNAL

Avenant N° 1 à la Convention d'objectifs avec le Comité des Œuvres sociales Intercommunal (COSI)

Le Comité des Œuvres Sociales Intercommunal (COSI), créé fin 2005, a pour objet de favoriser, développer et promouvoir, dans un esprit de solidarité, la conception, la gestion et la mise en place d'œuvres sociales à destination de ses adhérents. L'Association développe les actions et les activités dans un champ d'interventions artistique, culturel, éducatif, sportif et social.

Aujourd'hui, le COSI compte 295 agents issus de 15 collectivités du territoire dont 6 agents de la Commune.

Par délibération en date du 23 janvier 2009, le Conseil Municipal approuvait la convention d'objectifs avec le COSI pour 3 années. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prolonge pour une année cette convention.

Subvention au COSI

M. le Maire présente une demande de subvention faite par le COSI.

Après étude de cette demande et vu le nombre d'adhérents parmi les employés communaux de la commune, le Conseil Municipal attribue à l'unanimité une subvention de 1 951,20 € au COSI pour l'année 2015 et autorise M. le Maire à mandater la somme correspondante.

RESSOURCES HUMAINES : CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC LE CNFPT

La convention cadre acceptée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 15 mai 2012 est arrivée à échéance le 31 décembre 2014. Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale propose une convention cadre de partenariat relative à des actions de formation avec participation financière de la collectivité.

La convention définit les diverses formes d'actions de formation que peut proposer le CNFPT à la commune et les modalités de paiement.

Elle est établie jusqu'au 31 décembre 2015 avec possibilité de reconduction par voie expresse pour une période de trois ans.

Après avoir pris connaissance des modalités, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la présente convention annexée et autorise M. le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

Droit de préemption :

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour les transactions présentées sur les parcelles F 673 et F 571 à Montailloset.

Dates à retenir :

Au regard du calendrier, le nettoyage de printemps sera reporté en avril 2016

26 avril : vide grenier à St Vital par le Sou des Ecoles.

29 avril 2015 : club de lecture

1^{er} mai : inauguration télési nautique à 11h

8 mai : cérémonie officielle à 10h30

8 au 10 mai : exposition photo d'art par la Bibliothèque de Montailleu.

11 juillet : feu d'artifice au stade du Villard

19 septembre : repas champêtre sur l'allée des Platanes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.